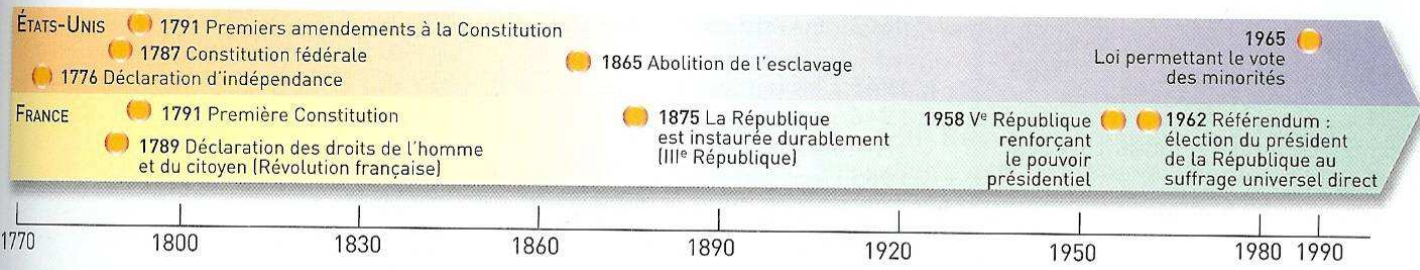
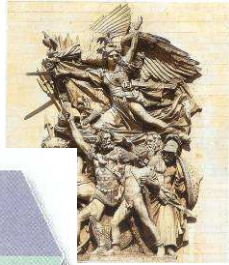




<u>Dates</u>	<u>Succession des régimes</u>	<u>Démocratie éco & sociale</u>	<u>Démocratie politique</u>
1848	IIème République	Droit au travail pour tous	- 1ères élections au suffrage universel - abolition de l'esclavage - libertés fondamentales
1851	Coup d'Etat		
1852	Second Empire		
1864		Droit de grève	
1870	4 Septembre : proclamation de la République		
1875	- IIIème république		
1880	- Lois constitutionnelles		14 Juillet : fête nationale
1881-1882		Lois Ferry + liberté de presse	
1884		Liberté syndicale	
1894-1899			Affaire Dreyfus
1901			- Loi sur les associations - Création du parti radical
1905			- Séparation Eglise-Etat - Création de la SFIO
1919		Journée de 8 heures	
1920			Scission communistes-socialistes
1934			6 Février : émeutes à Paris
1936		15 jours de congés payés + semaine de 40 heures	
1940-1944	Etat français		Suppression des libertés
1944	GPRF		- Droit de vote féminin
1945	- IVème République	Sécurité sociale	
1950		SMIG	
1956		3me semaine de congés	
1958	Vème République	ASSEDIC	
1959			
1962			Président de la République élu au suffrage universel
1967		ANPE	
1974		Loi sur l'IVG	
1981		- Abolition de la peine de mort	
1982		- 5me semaine de congés payés - 39h/semaine - retraite à 60 heures	1ère cohabitation Mitterrand-Chirac
1988		RMI	
1995			Election du Président Chirac
2000			Loi du quinquennat (mandat présidentiel à 5 ans)
2002			Election du Président Chirac (Extrême-droite au 2 ^e tour)
2007			Election du Président Sarkozy



Malgré différents changements de régimes constitutionnels, les valeurs démocratiques françaises sont aujourd'hui stables, profondes et progressistes.

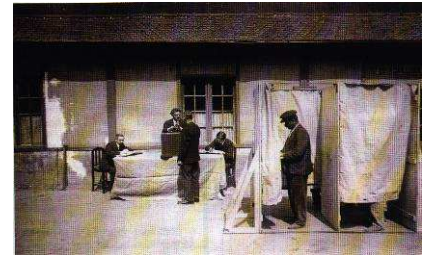
I. La République : une singularité du modèle français

1) **En France, nation, démocratie et République sont liées depuis 1791.**

- La République : basée sur les principes fondateurs de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen
- Sur un pouvoir légal
- Sur la souveraineté nationale.

2) **La France a connu cinq républiques et autant de constitutions.**

- Le suffrage universel (1848) fait du vote l'acte politique essentiel du citoyen.
- 1913 : 1^{er} vote secret (isoloir)
- Les lois sur la **liberté de réunion et de la presse** (1881), sur la **liberté syndicale** et l'organisation municipale (1884), ou la **liberté d'association** (1901), facilitent la participation des citoyens à la vie politique.



3) **La République a connu, depuis 1850, deux éclipses lors de l'instauration de régimes autoritaires: le Second Empire de 1852 à 1870 et l'État français (régime de Vichy) de 1940 à 1944.**

- Elle a résisté à plusieurs crises: affaire Dreyfus (1894-1906), émeute du 6 février 1934, guerre d'Algérie (1954-1962), mai 1968.





II. Démocratie représentative et équilibre des pouvoirs

1) - Séparation des pouvoirs

- Délégation de la souveraineté

* **Le pouvoir législatif** : deux chambres (Chambre des députés puis Assemblée nationale et Sénat) qui constituent **le Parlement**.

* **Le pouvoir exécutif** est partagé entre le Président de la République et le gouvernement.

2) * Pendant près d'un siècle, (jusqu'en 1958), la balance penche en faveur du pouvoir législatif.

- Le Parlement (dominé par l'Assemblée nationale) est **le lieu essentiel de la souveraineté**.

- Le régime s'affiche résolument parlementaire : **le gouvernement est responsable devant le seul Parlement** qui élit également le président de la République.



2) Après 1958

* La Constitution de la **Ve République impose le renforcement de l'exécutif**. Le pouvoir du président est considérablement accru:

- il ne peut être renversé,

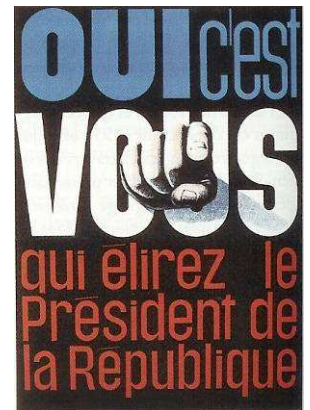
- il peut dissoudre l'Assemblée nationale et consulter le peuple par référendum,

- il nomme le Premier ministre (choisi dans la majorité parlementaire).

* Depuis 1962, il est élu au suffrage universel.

* Les périodes de **cohabitation** (1986-1988, 1993-1995, 1997-2002) : **partage du pouvoir exécutif** entre un président de la République et un chef du gouvernement de partis politiques opposés.

* La réforme du quinquennat (2000) vise à **réduire, à l'avenir, les risques de cohabitation**.

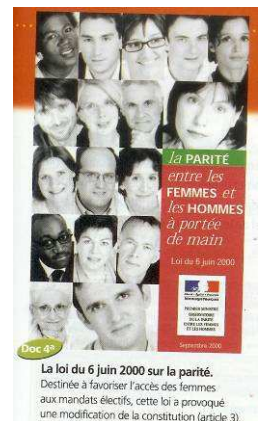


III. LA CITOYENNETÉ ET L'EXERCICE DE LA DÉMOCRATIE



1) La citoyenneté définit un ensemble de droits et de devoirs dans la République, en construction depuis plus de 2 siècles.

* C'est une construction historique, qui évolue avec le temps : la classe ouvrière a été intégrée à la société démocratique, le droit de vote a été accordé aux femmes, la citoyenneté européenne côtoie désormais la citoyenneté nationale.





2) Les partis politiques servent à penser des programmes d'actions politiques, leur diversité est une des conditions nécessaires à la vie démocratique.

3) Les citoyens élisent leurs représentants à tous les niveaux des collectivités territoriales (commune, département, région, Etat, Union européenne).

Notions

1) **Démocratie** : forme de gouvernement dans lequel la souveraineté nationale appartient aux citoyens

2) **Etat de droit** : système politique dans lequel les rapports entre les citoyens et les pouvoirs sont définis par la loi afin d'éviter l'arbitraire du pouvoir exécutif

3) **Séparation des pouvoirs** : principe fondamental de la démocratie qui refuse la concentration des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire en une seule main).

4) **Souveraineté nationale** : principe politique qui confie l'autorité suprême à la nation par le biais de ses représentants élus.

* La Constitution de la 5ème République a été mise en place par Charles de Gaulle en 1958.

* Celui-ci souhaitait que le président de la République ait un rôle décisif.

Chaque élection à la présidence de la République est vécue comme un enjeu majeur de la vie politique française.

